

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5917**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle (*) Systèmes informatiques et logiciels Spécialité Administrateur de systèmes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Perpignan Via Domitia Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Perpignan

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel administre, sous l'autorité d'un responsable, le réseau informatique de l'entreprise en prenant en compte les contraintes administratives, juridiques et techniques liées au système d'information.

Il est chargé des activités suivantes :

- mise en œuvre des réseaux locaux et/ou distants et des systèmes informatiques,
- gestion, exploitation et préconisation d'évolution pour ces systèmes.

Il sait définir les besoins en réseaux d'une entreprise, mettre en place et configurer un réseau informatique. Il maîtrise le déploiement d'un système d'information (infrastructure et services à assurer) et en maintenir sa disponibilité. Il assure la sécurité et la sûreté de l'infrastructure qui héberge le système d'information. Il sait manager un projet informatique et en assurer sa communication.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

NFORMATIQUE TELEMATIQUE

Ce professionnel travaille essentiellement

- dans les PME-PMI qui font appel à des réseaux internes et/ou distants et à des systèmes informatiques pour la gestion de ses flux d'information,
- dans les SSII (Sociétés de services et d'ingénierie informatique).
Ce professionnel peut prétendre à l'emploi
- d'administrateur système/réseaux/bases des données,
- de gestionnaire de système d'information,
- chef de projet en intégration, développement et exploitation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

M1807 : Exploitation de systèmes de communication et de commandement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Durée du parcours : une année (ou deux semestres)

Nombre d'Unités d'Enseignements (UE) : 10

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes

1. Connaissances de bases :

Être capable de définir les besoins en réseaux d'une entreprise. Maîtriser éléments fondamentaux des technologies réseaux.

2. Organisation et communication

Mettre en place une communication efficace en respectant les règles de l'entreprise et du droit.

3. Administration de réseaux

Maîtriser le déploiement d'un système d'information tant du point de vue de l'infrastructure que des services à assurer.

4. Systèmes d'information

Être capable de d'exploiter de façon efficace un système d'information.

5. Administration et services réseaux

Configurer et mettre en place de façon stable un réseau informatique.

6. Interconnexion de réseaux

Assurer la disponibilité d'un système d'information.

7. Sûreté et sécurité des systèmes d'information

Assurer la sécurité et la sûreté d'une infrastructure hébergeant un système d'information et assurant des services.

8. Management et communication

Etre capable de manager un projet informatique : gérer, communiquer, décider...

9. Projets tuteurés

Mettre en application au travers d'un projet global l'ensemble des compétences acquises – Gérer et communiquer sur son projet.

10. Stages d'application (12 semaines)

Stage en entreprise.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) : 50% enseignants et 50% professionnels.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	40% enseignants-chercheurs 60% professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23/07/2007

Renouvellement par arrêté du du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-perp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de perpignan

Historique de la certification :